

1970, ou à la fin de l'année financière. Nous avons tous été extrêmement heureux de le lui entendre dire. Le gouvernement nous a peut-être compris; il nous a écouté. J'ai appris, il y a belle lurette, de ne jamais taper les gens sur la tête pour avoir fait ce que je voulais d'eux d'abord.

Néanmoins, je me demande si la mesure va assez loin. D'après moi, ce contrôleur-tuteur, d'après les articles 2 et 3, rend le concept de réforme de l'intérieur, exprimé par le comité, tout à fait hors de propos. Rappelez-vous que le comité a siégé pendant près de cinq semaines et entendu bien des témoins. A mon avis, le concept du comité, voulant que la Compagnie se transforme par l'intérieur, grâce aux efforts du conseil permanent et du directeur, et poursuive ses travaux dans ce sens, n'a plus sa raison d'être si nous lui imposons immédiatement ce contrôleur-tuteur. Aussi, le gouvernement veut-il probablement faire mourir la Compagnie. J'espère bien que non. Si elle doit disparaître, j'espère qu'on la supprimera plutôt que de la laisser survivre de nom seulement, en quelque sorte comme un tigre dont on aurait arraché les griffes et qui se promènerait dans la jungle de nos grandes villes et de nos réserves indiennes, tout à fait incapable de s'attaquer aux problèmes qu'il pourrait rencontrer.

Sans doute, à cause de cette loi si médiocre, le cabinet a cru bon d'interrompre les activités. A l'heure actuelle, deux fondés de pouvoir sur quatre peuvent signer des chèques d'un montant maximum de \$100,000. Je sais que cela n'est guère dans les intentions de certains des fondés de pouvoir, mais le gouvernement est fermement persuadé, je pense, qu'il ne peut plus tolérer la situation actuelle, en raison des activités de la Compagnie et des témoignages rendus devant le comité. Il ne saurait tolérer plus longtemps que deux fondés de pouvoir puissent signer chacun un chèque de \$100,000 et s'enfuir ensuite vers quelque pays d'où toute extradition serait impossible.

Une voix: A Cuba.

M. Rose: J'ignore quelles sont nos relations diplomatiques avec les pays des Antilles et ailleurs, mais là n'est pas la question. La présence d'une responsabilité financière s'impose. Je suis d'accord avec le ministre là-dessus. Il a exprimé devant le comité le désir d'avoir à sa disposition un signal d'alarme. Il entend disposer d'un moyen législatif quelconque, qui lui permettrait d'assumer la prise en charge en temps de crise. J'aimerais demander au ministre, par votre entremise, monsieur l'Orateur, pourquoi il a attendu si longtemps. Pourquoi avoir tant attendu avant de présenter cet amendement-ci. Le besoin s'en faisait

[M. Rose.]

sûrement sentir depuis longtemps. Pour moi, la Compagnie des jeunes Canadiens n'est pas un problème d'ordre rigoureusement financier, ni d'ordre législatif, mais un problème d'ordre politique d'abord, maintenant que ses activités font perdre plus de suffrages au gouvernement qu'elles ne lui en gagnent parmi les jeunes. Le moment est venu de brandir la hache.

Il n'y a pas de doute que les instances de M. Saulnier, de Montréal, ont eu de profondes répercussions sur le gouvernement. C'est la raison pour laquelle l'enquête au comité s'est prolongée et à cause de cela, certaines choses n'ont pu être examinées, faute de temps. Aucun membre de notre parti n'approuvera un appui financier du gouvernement en faveur de conflits politiques subversifs. Aucun d'eux ne sera influencé plus que de raison par les témoignages présentés au comité par le Conseil municipal de Montréal, témoignages surtout indirects et non probants pour la plupart, selon moi.

Comme membre du comité—et il y en avait d'autres de l'autre côté de la Chambre—je ne nie pas que l'administration municipale de Montréal ait un défi à relever, et j'ajoute que les tactiques séditieuses et terroristes ne devraient jamais faire partie des activités de la CJC. Mais lorsque Montréal essaie de nous faire croire, tout bonnement, que la CJC est responsable de tous ses problèmes et de tous les ennuis de Montréal, je ne saurais accepter cela. Lorsque Montréal s'est trouvée sans protection en novembre dernier, ce n'était pas à cause de cinq ou six fauteurs de troubles de la CJC, mais parce que la ville n'avait pu s'entendre avec ses policiers qui s'étaient mis en grève.

• (9.30 p.m.)

Les problèmes internes de Montréal sont très sérieux et personne ici n'essaierait de les minimiser, moi le dernier, mais la question n'est pas là. Le problème, c'est que le gouvernement est prêt à cesser de faire semblant d'approuver l'existence d'une société pluraliste, parce que, après deux mois, le conseil permanent élu n'a pas réussi à régler des problèmes qu'un conseil nommé par le gouvernement n'a pu résoudre en trois ans.

Voici ce que nous disons vraiment aux jeunes de ce pays: «Nous n'approuvons pas votre façon de voir. Pourquoi n'êtes-vous pas raisonnables comme nous, par exemple? Nous tolérons la course aux armements, la guerre, la pollution, l'aliénation et la discrimination depuis des années. Pourquoi ne nous ressembliez-vous pas davantage? Poursuivez vos petits projets communautaires décousus si cela vous plaît, mais pour l'amour du ciel, ne vous attaquez pas à l'échelle des valeurs.» Nonobstant l'insuffisance du budget annuel de 1.9 million de dollars pour combattre la pau-